



CODE DE CONDUITE DES USAGERS DE L'ESPACE RÉCRÉATIF CANIN (ERC)

L'ESPACE RÉCRÉATIF CANIN (ERC) EST DESTINÉ AUX CHIENS ET AUX GARDIENS AYANT REÇU UN DISPOSITIF D'ACCÈS, UNE LICENCE ET LE MÉDAILLON ERC.

LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS SONT RESPONSABLES DES BLESSURES, DES DOMMAGES MATÉRIELS OU DES NUISANCES CAUSÉS PAR LEUR CHIEN.

À L'INTÉRIEUR DE L'ERC

- Aucun comportement agressif n'est toléré;
- Aucun animal de compagnie autre que les chiens n'est autorisé;
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte (18 ans et plus);
- Les chiens doivent porter en tout temps le médaillon ERC;
- Pas plus de 2 chiens par gardien ne sont autorisés dans l'enclos;
- Les chiens sont autorisés sans laisse **uniquement** dans l'enclos;
- Les chiens doivent être maintenus en laisse en entrant et en sortant de l'enclos;
- Les jouets pour chiens sont autorisés pourvu qu'ils ne conduisent pas à un comportement agressif.

GARDIENS DE CHIENS – COMPORTEMENT RESPONSABLE EXIGÉ

MERCI DE :

- Laisser les installations et le parc aussi propre que vous ne les avez trouvés;
- Ramasser les déjections de votre animal avec des sacs conçus à cet effet;
- Surveiller de près votre chien;
- Avoir une laisse à porter de main en cas de conflit avec un autre chien;
- Ne jamais amener un chien en chaleur ou souffrant d'une maladie contagieuse;
- Contrôler les comportements indésirables de votre chien (aboiements, hurlements, creusements, dommages ou nuisances);
- Ne jamais laisser entrer un propriétaire de chien qui ne possède pas de dispositif d'accès;
- Toujours refermer la porte d'accès de la zone de stationnement.